



LE RETRAITE DU RHÔNE

BULLETIN D'INFORMATION ET D'ACTION

ÉDITO ...

Publication mensuelle - MARS 2016 n° 225

LYON 03 PPDC

DEBATTRE ET S'ENGAGER

Avec quatorze autres organisations, la Cfdt a signé une tribune :

«Faire vivre les places de la République»

appelant à «agir ensemble pour revivifier notre démocratie menacée et favoriser le vivre-ensemble» (voir Syndicalisme Hebdo n°3534). La période difficile (attentats, montée de l'extrême-droite, chômage massif) nous commande de redoubler de débats pour y voir clair dans la situation.

Ainsi la Confédération propose un grand débat national, abordant les questions de société, sur le «vivre-ensemble» et le «faire- société» : nous y participerons sans réserve, convaincus que nous sommes, de l'urgence de reprendre les analyses de fond de l'état de la société.

Plus modestement, à notre niveau, nous nous engageons dès maintenant dans notre réflexion de Congrès ; dans ce numéro du journal vous trouverez l'avant-projet de Résolution qui doit être discuté et amendé par les ULR et SSR avant d'être voté à notre Congrès du 6 juin 2016. Ce travail de débat, d'échanges, d'enrichissement, traditionnel dans notre organisation, est vital pour notre démocratie et notre action future. L'objectif est de faire participer le maximum d'adhérents, à travers leurs idées et leurs besoins. L'ob-

jectif est aussi de construire notre programme revendicatif pour les trois ans à venir, donc de prendre en compte toute la période, avec ses enjeux et les éventuelles stratégies qui en découlent.

Il nous faut réexaminer ce qui concerne le pouvoir d'achat, l'accès aux soins, le logement des retraités, la perte d'autonomie, l'environnement, etc. tout cela dans un contexte économique, politique, social, forcément évolutif. L'objectif est enfin de renforcer nos moyens organisationnels : plus de militants actifs dans nos structures, en particulier au Bureau.

Notre journal, le Retraité du Rhône, est un de nos moyens, important et privilégié parce qu'il porte la parole de notre UTR. Comme directeur de publication, la possibilité m'a été donnée d'assister à une formation de la commission Journal.

L'objectif de cette formation était l'amélioration de la lisibilité et de l'attrait du journal pour intéresser plus et mieux les lecteurs; en quelque sorte, de «professionnaliser» la production du journal. Je ne peux que souscrire à ces intentions : oui, il faut rendre notre journal plus intéressant, plus «professionnel». Pour autant, notre journal reste un journal pour et par les adhérents (qu'ils écrivent en leur nom ou pour leur structure, ULR, SSR Commission) et ne devient pas un journal lu par des adhérents mais écrit par des pros. Autrement dit, tout adhérent, en

Dispensé de timbrage nom du site de dépôt



DEPOSE LE 08/03/2016

SOMMAIRE	Pages
Vie de l'UTR	
Calendrier / Infos	2
Echos des ULR / Voyage Tunisie	3
Adieu	3
Santé : Tiers payant	4
Interview D.Fabre	5
Santé : Conseil de vie sociale	6
Journée d'étude 24/03	6
Congrès UTR	7-8-9-10
Transport	11
Société	
8 mars, droit des femmes	12
Femmes contre les intégrismes	13
Impunité fiscale	14
Automatisation barbare	14
Europe	
Législatives en Espagne	15
Loisirs et culture	
Voyage à Montagnac	16

VIE DE L'UTR

Suite de l'édito

tant que contributeur occasionnel, doit pouvoir continuer à proposer des articles, à côté de la contribution des collaborateurs permanents du journal.

Et n'hésitons pas à envoyer des «Tribunes libres» pour enrichir le débat, sous réserve qu'elles ne contreviennent pas aux lois de la Presse et aux lois du débat entre nous : le Comité de rédaction, le rédacteur en chef et le directeur de publication sont les juges de leur publication.

Sur vos agendas : Notez-le !

• ULR d'Oullins

Prochaine réunion lundi 21 mars, 14h 30, local syndical, 80 Grande rue à Oullins.

Tous les adhérents sont cordialement conviés à y participer.

• ULR du Sud Est Lyonnais

Réunion mensuelle jeudi 17 mars à 10h, Maison des Associations de Saint-Fons, (derrière la mairie).

• ULR du Plateau

Prochaine réunion 14 mars, lundi 14 h 30, Maison des associations, Rue Denfert Rochereau Lyon 4^e.

• ULR Trois Vallées

Réunion à l'Arbresle, salle Thimonier, mardis 15 mars, 26 avril et 14 juin, 14 h 15. Notez que les réunions prévues à Tarare n'y auront pas lieu (décision de la réunion du 26 janvier).

• ULR Condrieu-Givors

Assemblée générale mercredi 16 mars, 14h30, Givors, Maison du peuple. Thème : Transports et déplacements, avec Bernard Girard, président de Darly.

Compagnie Atmosphère

Création d'une pièce faisant revivre la journaliste Anna Politkovskaïa

« **Femme non rééducable** »

Les 10-11 mars et le 12 mai. à la MJC du Vieux Lyon

Par ailleurs, vous avez dû percevoir que la qualité de la mise en page a été améliorée pendant deux mois et l'UTR va donner les moyens à la commission Journal de l'améliorer encore.

Amis lecteurs, à vous de juger !

Gérard DUBREUIL

Billet

Les médias nous ont beaucoup parlé de cette mère de famille qui travaille dans un hôpital et qui devait s'occuper à plein temps de son fils malade.

Ce que ces médias ont, bien sûr, négligé, c'est que les 219 jours de RTT donnés par ses collègues n'ont été possibles que parce qu'il y avait... des RTT, et s'il y avait des RTT c'est parce que les 35 heures existent !

(d'un militant dont le nom s'est égaré...)

Appel à témoins

Les luttes dans les années 70

La 4^e journée d'études-séminaire aura lieu vendredi 25 novembre 2016 aux archives départementales. Elle aura pour thème : *Dans la foulée de mai 68 : les luttes des années 70.*

Tous ceux qui ont vécu des actions en entreprise ou administration, dans les quartiers (Unions locales CFDT, syndicats familiaux, associations...), mais aussi en tant qu'étudiants (Unef) ou sur le plan politique (PSU notamment) sont invités à se faire connaître et à apporter des documents (tracts, photos, affiches, films...).

A transmettre à l'UTR CFDT Rhône (Groupe de travail CFDT Rhône-Alpes en mai 68) - 205 rue de Créqui 69422 Lyon cedex 03

Éditeur : UTR 69 CFDT - Bourse du Travail - 205 rue de Créqui - 69003 LYON

N° CPPAP : 1118 S 06881

N° ISSN : 1250 - 4823

Imprimerie : UTR 69 CFDT

Abonnement annuel : 13,75 €

Directeur de publication : Gérard DUBREUIL

Rédacteur en chef : Roland CHABERT

Saisie et maquettage : Sandra FRAPPIER

Tirage : Jean SARRAILLON, René CATTENAT

Envoi : A.ROZIER

VIE DE L'UTR

Quand l'ULR de Lyon 2ème–7ème s'interroge sur *Le Retraité du Rhône*

Comment qualifieriez-vous le retraité du Rhône ?

R : C'est « le journal », celui qu'on attend parce qu'il est local. Nous lisons d'abord et toujours l'édito et le sommaire qui nous donnent les priorités du moment et nous accrochent.

Qu'avez-vous à dire sur la forme ?

R : Pitié pour les yeux ! Des caractères de force 12 (et non 11 comme au numéro de janvier). Ne pas abuser des photos et veiller à bien les placer. Mieux identifier les auteurs des articles.

Quelles rubriques faut-il absolument garder ?

R : Tout ce qui touche à la vie syndicale (UTR, URR, commissions, journées d'étude...)

Par contre les compte-rendus sont souvent décevants ; quant aux préparations de congrès, elles sont du domaine du devoir : c'est statutaire, il faut le faire !

Toutes les rubriques sont lues et aucune ne semble inutile. Gardons le souci de l'actualité et vive la diversité !

Que pensez-vous de la place donnée aux lecteurs ?

R : Elle est insuffisante. Nous sommes 1 000 adhérents : il y a sans doute des réactions, pourquoi ne les trouve-t-on pas dans le journal? Elles feraient progresser la réflexion de tous.

Voyage en Tunisie

Dans le cadre du projet « Découverte sociale et solidaire » de notre association Amitié et solidarité franco-tunisienne, nous vous proposons un voyage en Tunisie avec Arvel du **22 au 30 mai 2016** : Tunis, Zaghuan, le Kef, El Louza, Sfax, Monastir.

Le voyage, touristique et militant est prévu au prix de **880 euros**

Contactez rapidement Arvel :

Téléphone : 0472449252

afrique@arvel-voyages.com

ULR du Plateau

Cop 21 et Tafta : en avez-vous parlé ?

A sa réunion du 18 janvier, l'ULR du Plateau a essayé d'aborder la question "COP 21 : que faisons-nous ?". Il n'en est rien sorti de « publiable »... D'autres ULR/SSR auraient-elles davantage avancé que nous sur la question ?

Le 15 février, un adhérent a fait un exposé très documenté et très argumenté sur le TAFTA, le traité de libre-échange transatlantique en cours de négociation entre l'Union Européenne et les Etats-Unis. D'autres structures auraient-elles déjà abordé ce sujet ?

La prochaine réunion du 21 mars à 14h30 à la Maison des associations du 4e reviendra sur cette question. Après quoi, l'ULR tâchera d'en rendre compte dans un prochain journal.

Manfred Fischer

Un adieu

L'ULR d'Oullins et des environs fait part du décès de Lucien Thomas. Il a passé toute sa carrière professionnelle à la CEM de Lyon et a été un grand militant CFDT pendant de nombreuses années. Nous étions plusieurs camarades avec son épouse, sa famille et ses amis pour l'accompagner le 18 janvier en l'église de St Genis Laval. Il allait avoir 91 ans.

Jean Vessot et Bernard Labas

Santé

Bientôt le tiers-payant

La loi Santé de Marisol Touraine institue la généralisation du tiers payant pour la « médecine de ville ». *Qu'en est-il exactement ?*

Aujourd'hui, chez le pharmacien ou au labo, l'usager qui présente sa carte Vitale et son attestation de mutuelle n'a rien à payer... sauf le dépassement d'honoraires. Les médecins et les professionnels de santé de la médecine dite de ville n'en veulent pas, sont vent debout contre cette mesure. Leurs affichages sur leurs lieux d'exercice parlent de menaces gravissimes ; leurs arguments des plus délirants sont indignes de cette profession, leurs comportements parfaitement égoïstes.

Nous revendiquons le tiers payant et nous savons pourquoi. Un quart des assurés sociaux, par manque de d'argent, retarde (ou renonce) à la décision de se faire soigner !

La généralisation du tiers payant est une de nos vieilles revendications. C'était une promesse de François Hollande et le ministère de la Santé y porte un vif intérêt pour mieux organiser ses missions d'organisation des soins, notamment les urgences. Beaucoup d'assurés à faibles revenus y vont directement, quel que soit le mal, parce que c'est gratuit ; on sait que nombre de personnes âgées s'y retrouvent faute de mieux. Résultat : les urgences sont embouteillées, ne répondent pas à leur vraie mission.

La loi Santé sollicite les médecins pour mettre en place la permanence d'une offre de soins de premier recours. Seront-ils disposés à coopérer ? Partout ?

Si nous voulons que le tiers payant soit acquis dans sa totalité, nous allons devoir nous mobiliser dès 2016 et jusqu'en 2017. Nous avons le soutien d'une forte majorité de la population.

Mise en application de l'article 83

LOI n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé

Dans l'immédiat: l'Assurance Maladie et les Mutuelles Complémentaires élaborent un rapport présentant les solutions techniques qui permettront un paiement unique combinant simplicité, lisibilité, garantie du paiement (les contentieux seront réglés par les organismes eux-mêmes) : de quoi rassurer les professionnels de bonne foi.

1er juillet 2016: le tiers payant **peut être** appliqué pour tous les assurés (15 millions) pris en charge à 100% par la Sécurité sociale.

31 décembre 2016 : le tiers payant **devra être** appliqué à ces 15 millions d'assurés ;

1er janvier 2017: le tiers payant pour tous est mis en place **sans obligation** (disposition censurée par le conseil constitutionnel : le législateur n'avait « pas suffisamment encadré ce dispositif et ainsi méconnu l'étendue de sa propre compétence »).

30 novembre 2017 : le tiers payant pour tous **doit être appliqué** (voir conseil constitutionnel).

Il ne vous a pas échappé que la loi sur le financement de la Sécurité sociale (LFSS) 2016 a institué la *protection sociale universelle*, acquise soit en travaillant soit en résidant en France de façon stable et régulière. Vous n'entendrez plus parler de CMU, d'ayants-droit familiaux. Chômeurs et retraités, vous êtes assu-

rés non parce que vous appartenez à la classe ouvrière qui a conquis la Sécurité Sociale mais parce que vous êtes résidents en France.

Jacques Réty

Journée d'étude du 24 mars sur la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement

Dominique Fabre : « Il va falloir informer et agir au plus près des personnes âgées »

*L*a nouvelle secrétaire générale nationale de CFDT-Retraités sera à Lyon pour une première rencontre. En avant-première de la journée de formation sur l'adaptation de la société au vieillissement, elle précise le contour de la loi et situe la responsabilité des adhérents CFDT dans la mise en œuvre des décrets qui restent à paraître. Entretien.

Le Retraité du Rhône : La loi, pour laquelle la CFDT militait, a enfin été adoptée.

Quels en sont les axes forts ?

Dominique Fabre : Le premier point qui me semble essentiel est de faire passer les personnes âgées, considérées comme indigentes dans les années 50, au statut de personnes actives dans la société. Déjà, en 1998, avec la Secrétaire d'Etat Paulette Guichard et la prestation dépendance qu'elle avait obtenue, la situation avait un peu évolué. Mais depuis vingt ans, rien n'avait bougé !

Désormais, les retraités et personnes âgées devront être perçus comme des personnes actives, et c'est vraiment une avancée.

Ensuite, la loi prend en compte différents points : amélioration de l'APA (aide personnalisée à l'autonomie) pour les GIR 1 à 4, reconnaissance du rôle de l'aidant, prise en compte de ce que représente l'accueil familial, et, bien sûr, le maintien à domicile sera privilégié. Je ne voudrais pas oublier aussi la dimension prévention avec la mise en place de la conférence départementale des financeurs.

Il faut ajouter, l'instauration d'une nouvelle gouvernance, avec la transformation des Coderpa en Comité départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie, qui incluront personnes âgées et personnes handicapées. Au plan national, un Haut-Conseil sera aussi institué. Le rôle de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) est renforcé dans la loi.

Voilà pour la loi, mais les décrets ?

D.F. : Ils sortiront tout au long de 2016, et préciseront chaque article de loi. L'Union confédérale des retraités CFDT attend leur parution, et



Légende photo : Dominique Fabre : « La loi est là, et les décrets seront publiés jusqu'à fin 2016. Aux équipes CFDT de les faire vivre sur le terrain. » (© DR)

restera attentive au fur et à mesure de cette parution. Ce sera par exemple le cas sur les services polyvalents d'aide et de soins à domicile (Spasaad), services qui harmoniseront les aides à domicile et les soins infirmiers.

Nous avons cependant un regret important concernant les Ehpad qui devaient être au centre d'un second volet de la loi.

Si la loi est votée et si les décrets suivent, n'y a-t-il plus rien à faire syndicalement sur le terrain ?

D.F. : Au contraire, les équipes CFDT doivent restées mobilisées. Les adhérents et militants CFDT vont avoir à vérifier la façon dont ces textes seront mis en place concrètement. Il ne s'agit pas de baisser les bras, par exemple en matière d'Ehpad, sur la mise en place réelle de la communication aux familles du contenu du socle commun de services proposés et de son coût. Par ailleurs, le ministère, qui nous a contactés, compte beaucoup sur nos équipes CFDT pour communiquer sur cette loi.

Nous aurons aussi sans doute à nous mobiliser durant la Semaine bleue de l'automne prochain.

**Propos recueillis par
Jean-François Cullafroz**

Santé

Conseil de vie sociale, un enjeu à court terme pour nos revendications !

Dominique Fabre, secrétaire générale de l'UCR nous encourage à « faire des propositions pour les Conseil de vie sociale (CVS), car ils seront dans le volet intitulé « l'accompagnement en établissement » de la 2ème partie de la loi pour l'adaptation de la société au vieillissement, (loi ASV votée le 15 décembre dernier).

De la loi réformant l'action sociale et médico-sociale...

La loi du 2 janvier 2002 vise à développer les droits des usagers fréquentant les établissements et services sociaux et médico-sociaux. Cette loi régit près de 32 000 structures représentant plus d'un million de places et plus de 400 000 salariés (données officielles 2004).

L'article L311-3 du Code d'action sociale et des familles définit 7 droits fondamentaux des usagers :

- respect de la dignité, intégrité, vie privée, intimité, sécurité ;
- libre choix entre les prestations domicile/établissement ;
- prise en charge d'un accompagnement individualisé et de qualité respectant un consentement éclairé ;
- confidentialité des données concernant l'utilisateur ;
- accès à l'information ;
- information sur les droits fondamentaux et les voies de recours ;
- participation directe au projet d'accueil et d'accompagnement.

... au Conseil de vie sociale

C'est un des outils définis par la loi pour l'exercice de droits fondamentaux au sein des établissements avec le livret d'accueil, la charte des droits et libertés de la personne accueillie, le contrat de séjour, la personne qualifiée, le règlement de fonctionnement, le projet d'établissement.

Le Conseil de vie sociale est une instance légale où sont représentés les résidents, les familles, le personnel la direction. C'est une instance consultative de dialogue, de prévention et de

proposition sous la responsabilité des usagers.

Les représentants des résidents et des familles sont élus et bénévoles. D'autres résidents et familles peuvent y être invités.

Il intervient sur toutes les questions concernant le fonctionnement de l'établissement, la qualité des prestations, l'amélioration du cadre de vie (repas, animation, accompagnement, relations avec le personnel, soins, travaux, entretien des locaux, tarifs...).

Il est obligatoirement consulté sur la réglementation de l'établissement et l'évaluation de son fonctionnement.

Le Conseil de vie sociale facilite l'écoute, l'expression et la participation collectives des résidents et des familles. Il est garant du respect des droits des personnes les plus vulnérables. Il apporte des informations et des conseils aux résidents et aux familles.

Marie-Françoise Roset

Rappelons que notre URR a organisé une formation sur ce thème le 1er mars et qu'un groupe de retraités de notre UTR mène une réflexion depuis plus d'une année sur le sujet.

Pour tout renseignement :

Marie-Françoise Roset : mf.roset@wanadoo.fr

Journée d'étude de l'URR du 24 mars

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement animée par Dominique Fabre

Judi 24 mars (10h-16h)

Bourse du travail (salle des Congrès) Lyon

Renseignements-inscriptions :

Robert Bazin (04 76 32 93 81 et
bazin.r@wanadoo.fr)

S'inscrire de toute urgence !

**Cette journée d'étude est ouverte à tous
les adhérents**

Avant-projet de résolution

1. LE CONTEXTE DE NOTRE ACTION

1.1 Depuis notre dernier Congrès en 2013, les conditions géo-politiques internationales et européennes se sont fortement aggravées ; la situation économique et sociale a au mieux stagné (croissance) ou s'est dégradée (chômage) ; la crise écologique s'est approfondie.

1.2 Le contexte international et ses conséquences en France

1.2.1 Sur la base des conflits moyen-orientaux et du nord de l'Afrique, se met en place une véritable internationale « djihadiste » en Syrie, Irak, Lybie, Mali, Nigéria : beaucoup de pays sont touchés.

1.2.2 Sur le sol français ont eu lieu de terribles attentats terroristes entraînant de très nombreux questionnements, d'autant plus qu'une partie des terroristes étaient des ressortissants français engagés dans le « djihadisme ».

1.2.3 Face aux risques de repli communautaire, aux questionnements identitaires, aux risques de fracture de notre société républicaine, nous ne pouvons éluder le débat sur la laïcité, sur le vivre-ensemble, sur le faire-société, mais aussi sur les injustices qui rongent notre société. L'UTR participera pleinement au débat que lance la Confédération sur ces questions.

1.3 Le contexte européen .

1.3.1 Le constat que nous faisons en 2013 s'est encore aggravé : la crise financière et la politique d'austérité qui a suivi ont entraîné des crises sociales et politiques fortes. Les conditions mises au soutien des pays en difficulté, les menaces de sortie de la Grande-Bretagne, l'absence d'une politique étrangère commune, la faiblesse de la gouvernance européenne et son déficit démocratique, la faiblesse des mesures communes de relance font monter à un niveau jamais atteint l'euro-scepticisme, les nationalismes et les populismes.

1.3.2 La crise des réfugiés a jeté une lumière crue sur l'incapacité de l'Europe à exister en tant que telle, de parler d'une même voix, de s'organiser pour accueillir dignement les réfugiés des conflits moyen-orientaux et africains. Au contraire, elle s'est désunie et a donné un spectacle affligeant. L'UTR soutient l'accueil fraternel des réfugiés et le droit d'asile.

1.4 La situation économique et sociale

1.4.1 Depuis mai 2013, l'économie française, malmenée dans la compétition internationale, n'a pas redressé la barre et la croissance a stagné, crois-

sance insuffisante pour créer de l'emploi : le chômage a ainsi progressé de 600 000 personnes. Les crises sociales catégorielles se multiplient.

1.4.2 Le gouvernement a pourtant joué le jeu de l'effort visant à rendre les entreprises plus compétitives : à travers le CICE, le Pacte de responsabilité, des moyens ont été donnés au patronat pour réduire les prix de revient. Mais le MEDEF ne s'est pas montré à la hauteur de ses responsabilités en osant l'investissement, faisant de la surenchère sur le coût du travail et la remise en cause du Code du travail. Par ailleurs, une politique de soutien de la demande aurait été nécessaire.

1.4.3 Nous, retraités CFDT, sommes concernés par cette situation économique et sociale dont nous ne pouvons nous satisfaire. Car de la santé et de la vitalité économiques dépend en dernier ressort l'évolution de notre pouvoir d'achat. Surtout, comme syndicalistes, nous savons l'importance de la solidarité : nous réaffirmons plus que jamais la nécessité de la solidarité intergénérationnelle et nous soutiendrons, comme nous l'avons toujours fait, nos camarades salariés dans leurs luttes pour le pouvoir d'achat, les conditions de travail, les droits des chômeurs, ainsi que dans la lutte contre la pauvreté qui s'étend plus que jamais.

1.5 La crise écologique et la COP 21

1.5.1 Tous les signaux du réchauffement climatique sont au rouge et l'environnement se dégrade.

La COP 21 s'est terminée par un accord historique de 195 pays mais tout est encore à faire.

1.5.2 Les retraités CFDT du Rhône, avec l'ensemble des adhérents CFDT, s'engagent à intégrer la dimension écologique dans leurs revendications, et tout d'abord en termes d'amélioration de l'habitat ou en termes de développement de transports collectifs non polluants.

1.6 Le contexte syndical.

1.6.1 Le gouvernement a redonné leur place aux partenaires sociaux dans l'élaboration des mesures sociales depuis 2013. La CFDT a approuvé et soutenu cette démarche de développement du dialogue social

1.6.2 A travers plusieurs négociations est apparu un clivage entre organisations syndicales, entre celles pratiquant un syndicalisme engagé, de proposition, et celles pratiquant un syndicalisme d'opposition systématique, du refus politique. Les relations restent donc actuellement très tendues entre organisations syndicales, en particulier entre la CFDT et la CGT, laissant peu de place à des initiatives commu-

nes.

1.6.3 Chez les retraités du Rhône, l'unité d'action syndicale est aujourd'hui réduite au minimum : en 2015, elle s'est traduite par deux rencontres avec les élus de la Métropole et ceux du Département.

1.6.4 L'UTR 69 ne peut se satisfaire de cette division. Elle recherchera donc l'unité chaque fois que cela est possible, dans une action compatible avec le contenu de nos revendications.

1.7 Etre retraité et syndicaliste : prendre toute notre place dans la CFDT

1.7.1 Retraités, nous ne sommes plus investis dans notre vie professionnelle. Notre action syndicale porte principalement sur la défense et l'amélioration des conditions de vie des retraités.

1.7.2 Mais comme syndiqués et comme membres d'une confédération, nous devons aussi soutenir et développer les solidarités dans nos secteurs. Pour cela nous continuerons à prendre toute notre place, notamment dans les Unions locales, nous nous organiserons pour pouvoir agir et nous mobiliser avec les salariés.

1.7.3 Nos structures de retraités doivent orienter l'action de tous vers des objectifs concrets à mettre en œuvre dans la proximité. Pour ce faire, les ULR, en lien avec le Conseil et le Bureau de l'UTR proposeront, dans les instances de proximité de leur secteur géographique, des mesures pour améliorer la vie quotidienne des retraités. Les SSR participeront également à la mise en œuvre des actions avec les retraités qu'elles réunissent.

1.7.4 Nous soutiendrons les actions des salariés (pour l'emploi, sur les retraites), nous nous battons ensemble contre les discriminations, et nous agirons pour que nos revendications de dimension sociétale soient portées par l'ensemble de l'organisation en intergénérationnel : accès aux soins, prise en charge de la perte d'autonomie.

1.7.5 Pour ce faire, nous serons actifs dans l'Union Départementale, son bureau, sa commission sociale et dans les différentes commissions de l'URI .

1.7.6 Nous poursuivrons notre investissement dans le bureau, le conseil et les commissions de l'URR dans sa dimension territoriale nouvelle.

1.7.7 Nous participerons à la vie de l'UCR, en la nourrissant de nos propositions, en particulier dans une dynamique commune avec l'URR.

2 ACTION REVENDICATIVE

2.1 Pouvoir d'achat des retraités

2.1.1 L'UTR participera à toute action visant à faire reconnaître et à combattre les difficultés des retraités aux revenus modestes, particulièrement de ceux vivant en dessous du seuil de pauvreté. C'est

pourquoi elle continuera d'agir auprès de l'UCR pour que soit prise en compte la revendication d'augmentations égales pour tous, basées sur le montant de la pension moyenne.

2.1.2 Afin de lutter contre le non recours aux droits qui pénalise particulièrement les retraités les plus pauvres, l'UTR impulsera, avec l'URR et l'UD, des campagnes d'information sur l'ASPA (Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées) et sur l'Aide à l'acquisition d'une Complémentaire santé.

2.2 Accès aux soins pour tous

2.2.1 L'UTR maintient sa position de fermeté sur les dépassements d'honoraires.

2.2.2 Elle sera vigilante sur l'application de la loi « Touraine » sur la santé, notamment sur son volet tiers payant pour les consultations médicales, et fera l'information nécessaire auprès de ses adhérents.

2.2.3 En attendant l'obtention d'une complémentaire santé obligatoire pour les retraités (revendiquée par la Confédération CFDT) elle continuera à faire connaître à ses adhérents la possibilité d'adhésion à la MGEN- Filia (ex Mocen) dans un contrat collectif négocié par la CFDT pour les retraités.

2.2.4 Elle participera aux actions syndicales locales et nationales visant à faire reconnaître le droit à l'accès aux soins et à obtenir les moyens pour l'exercer (dont la répartition équilibrée des structures et des professionnels de santé sur le territoire).

2.2.5 Elle continuera à se positionner comme une instance représentative des usagers, notamment auprès de l'ARS (agence régionale de Santé)

2.2.6 L'UTR devra se donner les moyens de soutenir et de défendre ses retraités atteints de maladies professionnelles dues à leurs anciennes activités. Elle sensibilisera ses adhérents à ce problème .

2.3 Prise en charge de la perte d'autonomie

2.3.1 L'UTR se réjouit de voir enfin promulguée la *loi sur l'adaptation de la société au vieillissement*.

2.3.2 Avec toutes les instances CFDT dont l'URR et l'UCR, elle sera vigilante sur l'application des décrets et sur la mise en place concrète de la loi.

2.3.3 Elle continuera à revendiquer la parution du deuxième volet de cette loi qui concerne les EHPAD. Elle sera particulièrement vigilante sur la qualité de vie des résidents qui découle principalement de la qualité des équipements, du nombre, des qualifications et de la formation des personnels. Elle sera également très attentive sur les frais restant à la charge des personnes concernées ou de leurs familles.

2.3.4 L'UTR a entamé une action pour que dans les

CONGRES DU 6 JUIN 2016

EHPAD et dans les Résidences Autonomie (ex Foyers logements pour personnes âgées) soient mis en place et vivent les CVS (Conseils de Vie Sociale) ; elle continuera son action afin que les personnes et leurs droits soient mieux respectés.

2.3.5 Elle défendra le principe d'une solidarité inter-générationnelle pour le financement des mesures et exigera la contribution de tous et sur tous les revenus.

2.3.6 Elle participera à toutes les actions menées sur le plan national et local pour faire reconnaître les besoins des personnes concernées et obtenir des réponses adaptées.

2.4 Maintien à domicile

2.4.1 L' UTR mettra tout en œuvre pour dégager des pistes d'action, par un travail commun avec les ULR, sur le maintien à domicile des personnes âgées et chaque fois que cela sera possible avec les autres organisations syndicales de retraités.

2.4.2 Elle contribuera à une meilleure coordination de tous ceux qui interviennent, notamment à domicile, auprès des personnes âgées.

2.5 Logement

2.5.1 Grâce au travail impulsé par le groupe Habitat, la commission Action revendicative portera avec les ULR les revendications des personnes concernées auprès des municipalités, bailleurs sociaux pour faciliter le maintien à domicile pour ceux qui le souhaitent chaque fois que cela est possible, notamment par l'adaptation du logement.

2.6 Accès de tous aux services publics de proximité

2.6.1 Par l'intermédiaire des ULR, la CFDT sera présente pour revendiquer le maintien et l'amélioration des services public : bureaux de poste, transports en commun...

3 DEVELOPPER NOTRE SYNDICAT

3.1 La population des retraités représente près de 30% des habitants en France. Il est donc plus que jamais nécessaire que ceux-ci expriment leurs droits, leurs revendications et leurs propositions au travers d'une organisation syndicale spécifique aux retraités. C'est dans ce contexte que l' UTR CFDT du Rhône se structure, agit et poursuit son développement.

3.2 L'UTR a vocation à regrouper tous les salariés travaillant ou résidant dans le département du Rhône dès lors qu'ils cessent leur activité professionnelle pour prendre leur retraite ou préretraite. Ceci est conforme aux décisions prises dans les congrès confédéraux CFDT.

3.3 Afin d'avoir un outil adapté pour intervenir auprès des syndicats de salariés et de leurs adhérents, l'UTR est dotée d'une Commission Développement. Celle-ci doit continuer à prendre contact avec les responsables des différents syndicats de salariés pour inciter leurs adhérents à rejoindre l'UTR au moment de leur départ en retraite et obtenir des listes d'adhérents futurs retraités afin de les contacter.

3.4 La Commission Développement continuera à fournir aux syndicats de salariés tout le matériel et toutes facilités pour permettre le transfert de leurs adhérents au syndicat des retraités.

3.5 L'UTR profitera des moyens de communication de l' UD pour se faire connaître et inviter les adhérents à la rejoindre au moment de la retraite.

3.6 Les ULR et SSR, structures de proximité et rouages de base de l' UTR, travaillent en lien étroit avec la commission Développement pour développer l'adhésion.

3.7 La Commission Développement exploitera les listes des adhérents du Rhône, partant en retraite, transmises par les syndicats, par l'UCR ou par l' URI. Elle prendra contact avec eux et les aiguillera vers leur ULR/SSR de rattachement

3.8 Elle incitera les militants des ULR/SSR à prendre contact avec les nouveaux adhérents et à provoquer l'adhésion des sympathisants.

3.9 En lien avec l'UCR, l'URI, l'UD , l'UTR étudiera la possibilité de mettre sur pied des sessions de futurs retraités adhérents à la CFDT.

L'UTR continuera à soutenir le travail du groupe de recherche sur la CFDT en 1968 et à s'impliquer sur la mémoire de l'organisation, afin d'enrichir notre réflexion et notre action quotidienne.

4 PERMETTRE RETROUVAILLES ET ACCES AUX LOISIRS ET A LA CULTURE

4.1 L'UTR du Rhône continuera, par l'intermédiaire de la Commission Loisirs et culture, à proposer des activités variées et un voyage annuel à prix abordable en direction de ses adhérents et de ses sympathisants.

4.2 En effet elle estime que la culture et les loisirs sont des éléments importants de la vie des retraités qui permettent la découverte d'activités souvent impossibles ou ignorées durant la vie professionnelle. Elle encourage les ULR à participer à toute

CONGRES DU 6 JUIN 2016

initiative visant à promouvoir la culture ouvrière.

4.3 Ces activités sont également un facteur important de convivialité et un moyen de faire connaître l'UTR CFDT à l'extérieur.

4.4 De même l'UTR du Rhône continuera à participer activement à la commission Loisirs régionale pour favoriser des rencontres conviviales entre adhérents CFDT des diverses UTR.

5 INFORMER ET FORMER LES MILITANTS

5.1 La politique d'information régulière des militants sera poursuivie et optimisée.

5.2 Le *Retraité du Rhône*, rédigé et mis en forme par la commission *Information*, est le principal vecteur de cette politique et continuera à paraître régulièrement.

Il contient :

- des informations sur les positions et initiatives de l'UTR, les débats en cours et leurs enjeux ;
- des informations relatives aux différentes structures de la CFDT ou de l'UCR ;
- des informations complétant la presse de l'UCR ou portant sur la situation locale et l'actualité ;
- des informations (réunions, comptes-rendus, initiatives particulières...) et des prises de position des sections et des adhérents ;
- des propositions d'activités issues de la commission *Loisirs et culture*.

5.3 Le *Retraité du Rhône* sera ainsi un lieu d'échange et d'information de tous ; la commission s'attachera à l'améliorer pour un meilleur confort de lecture.

Ce sera également un outil proposé pour inciter à la syndicalisation.

5.4 Pour compléter le journal, des informations seront également diffusées par messagerie électronique. Il appartient aux sections de s'organiser pour que ces informations parviennent rapidement aux adhérents qui ne disposent pas d'accès à internet.

5.5 Des outils (tracts, argumentaires, dossiers...) seront proposés aux adhérents pour les aider à populariser les positions de l'UTR et de la CFDT en général auprès des décideurs locaux, des organisations partenaires ou de la population.

La possibilité de mise au point d'un outil internet varié, interactif et tenu régulièrement à jour sera étudiée.

5.6 Pour armer ses militants, l'UTR mènera une politique active de formation, en utilisant les ressources de l'UCR et de l'URR.

5.7 Tous les adhérents seront invités une ou deux fois par an à une journée d'étude sur un sujet lié à l'actualité ou un sujet de fond.

5.8 L'UTR aura le souci de former ses propres responsables ainsi que ceux des sections, pour rendre plus efficaces ceux qui sont déjà en responsabilité et pour préparer la relève.

5.9 Un responsable spécifique de la formation est nommé parmi les membres du Bureau.

6 RASSEMBLER NOS ADHERENTS ET MILITANTS

6.1 L'UTR CFDT dispose d'une formidable réserve d'adhérents, riches de compétences, dans les ULR et les SSR qui composent notre syndicat. Elle les incitera à s'engager dans les structures CFDT comme à l'extérieur. Mais le renouvellement dans les différentes structures et commissions est un impératif pour notre efficacité d'action et d'organisation.

7 GESTION DES ADHERENTS ET DES COTISATIONS

7.1 L'équipe de gestion administrative des adhérents, sous la responsabilité du Trésorier, continuera à prendre en charge l'enregistrement et le recouvrement des cotisations, la gestion des fichiers et des abonnements (*Retraité du Rhône*, *Retraité Militant*), la communication des fichiers (ULR, SSR, Commission Développement). L'UTR continuera à inciter ses adhérents à utiliser le PAC (prélèvement automatique des cotisations).

8 Développer des synergies pour plus d'efficacité

8.1 Après la mise en place en 2015 des accès de consultation GASEL pour les responsables des ULR et SSR, ceux-ci seront davantage impliqués dans le suivi de leurs adhérents, en lien avec l'équipe de gestion et la Commission Développement, permettant ainsi une synergie entre les militants et les structures.

8.2 Il sera organisé, au moins une fois par an, une rencontre des ULR et SSR pour confronter leurs réalités : méthodes, problèmes, propositions...

Transports : Le Rhône dégraisse

Une ligne sur trois du réseau des Cars du Rhône devrait être supprimée le 29 août 2016. Avec 35% de suppressions partielles ou totales, c'est 17 % de dépenses en moins que recherche le Département du Rhône, avec à la clé plus de 8 millions d'économies annoncés. Du Beaujolais aux Monts du Lyonnais en passant par la vallée du Rhône, toutes les zones qui ne sont pas desservies par les TCL trinqueront. Un handicap supplémentaire pour les retraités et personnes âgées qui vivent dans la partie rurale du Rhône, interpelle la CFDT. Entre Givors et Condrieu, l'ULR CFDT s'est mobilisée et au niveau départemental, la réaction s'organise.

Le 29 janvier dernier, lors de la séance publique du Conseil départemental du Rhône, le document budgétaire d'orientation a été voté et parallèlement un plan d'économies des transports interurbains avec à la clé la suppression de 35 % de lignes de cars qui circulent en milieu rural.

Une logique comptable...

Comme cela avait été expliqué lors d'une journée d'études de l'UTR CFDT du Rhône, depuis le 1^{er} janvier 2015, le Nouveau Rhône (300 000 habitants) est né à côté de la Métropole lyonnaise (1,2 million d'habitants). Ce dispositif succède ainsi au département du Rhône qui incluait le Grand Lyon, chacun ayant alors ses compétences.

Depuis le début de l'année 2015 aussi, la gestion des Cars du Rhône a été transférée au Syndicat des transports en commun de l'agglomération lyonnaise (Sytral). Depuis début avril 2015, le président du Nouveau Rhône (Christophe Guilloteau de Brignais) a demandé un plan d'économies drastiques au Sytral, le Département du Rhône voulant limiter les charges qu'il doit assumer. Des prévisions ont été faites sans aucune étude de l'impact sur les populations qui vivent en milieu rural ou rurbain, comme les régions de l'Arbresle, Tarare, Anse ou Ampuis-Condrieu.

« Nous avons confié les études aux techniciens du Sytral », soulignent les élus du département comme les conseillers départementaux Christiane Agarrat, rapporteure du budget, et Renaud Pfeffer, vice-président.

...déployée sans concertation

Certes, mais sur le terrain, pas plus les élus locaux, comme le maire de Bessenay ou les maires de la rive droite du Rhône, que la population n'ont été informés. Ce sont les salariés des sociétés de transport (Planche, Transdev..) qui ont mis la puce à l'oreille aux usagers des bus. C'est d'ailleurs en catimini, lors d'une séance privée du Conseil départemental le 8 décembre qu'un « plan d'optimisation de l'offre des Cars du Rhône » a été livré, listant les suppressions partielles (week-end notamment) et totales pour une ligne en Beaujolais (Neuville-sur-

Saône/Villefranche), une desservant la vallée de la Brévenne et une entre le Rhône et l'Isère.

« Comment pourrais-je aller à l'hôpital voir mon mari ou chez les médecins spécialistes, si le car qui me mène à Vienne n'existe plus ? On nous avait déjà supprimé la ligne le samedi matin pour aller au marché de Vienne il y a deux ans », s'interroge Marie-Odile, une mamie dont le mari est en gériatrie à l'hôpital Lucien Hussel.

Lors d'une récente réunion d'usagers, un chômeur se demandait comment se rendre à Pôle Emploi de Givors, et une mère de famille de Tupin-Semons s'inquiétait pour ses enfants lycéens de la façon de se rendre dans leur établissement.

Desserte du territoire et emploi ?

Pour leur part, les employés des sociétés de transport (dont un nombre important de conductrices) se déclarent soucieux pour leur emploi (impossibilité de passer de temps partiel à temps plein) et leurs conditions de travail. « Nous sommes mobilisés plus de 12 heures pour 8 heures de conduite. Nous risquons bien de voir augmenter nos amplitudes... », témoigne Sandrine. Et Jean-Eric Koné, délégué syndical chez Transdev de confirmer : « la direction a évoqué cela en Comité d'entreprise, mais sans prévisions ».

Pour sa part, concernée sur son territoire, l'ULR CFDT s'est mobilisée : lettres aux responsables du Sytral, du conseil départemental et de la société Transdev, diffusion d'une pétition issue du Collectif des usagers et participation à une réunion publique.

L'affaire n'est pas définitivement arrêtée et c'est le 25 mars au Conseil départemental du Rhône qu'avec le vote du budget 2016, les suppressions devaient être confirmées au public. L'action est donc encore de rigueur !

Jean-François Cullafröz

Renseignements : Collectif des usagers des lignes 134-231 : Tél : 07 77 25 79 12 ; E-mail : usagers-134.231@gmail.com

8 Mars: Journée internationale des droits des femmes

Officialisée par les Nations Unies en 1977, et par la France en 1982 à l'initiative du nouveau ministère des droits des Femmes, cette journée revendique l'égalité des droits et invite à faire un bilan sur la situation des femmes dans la société.

En 1971, Olympe de Gouges rédige une « Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne ». C'est le début d'un combat qu'on nomme « le féminisme ». Mais ces revendications ne seront pas entendues par les révolutionnaires. Elles seront reprises des années plus tard. A XIXème siècle, des mouvements féminins plus structurés se créent en France, en Angleterre, aux Etats-Unis et en Allemagne.

L'objectif: obtenir le droit de vote des femmes.

En France, il faudra attendre 1944, pour obtenir le droit de vote et l'éligibilité des femmes et

2014 pour qu'une loi pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes soit votée.

Mais, 2014, est aussi une année où les violences conjugales ont conduit au décès de 143 personnes (118 femmes et 25 hommes). Dans ce domaine, il nous appartient de rester à l'écoute, hommes et femmes pour déceler, aider, accompagner ces situations de détresse et de faire connaître le 3919 violences femmes info: un téléphone anonyme et gratuit à l'écoute des femmes pour toutes les formes de violence sexuelles, économiques, administratives.

Un pays qui ouvre des droits autant aux filles qu'aux garçons offre une société plus juste et plus harmonieuse. Et c'est dès l'école que s'apprend l'égalité entre les sexes, pour qu'enfin ce soit une évidence.

Des dates, des lois, qui ont fait avancer les droits des Femmes...

1944	Droit de vote et éligibilité des femmes
1956	Fondation de la « maternité heureuse », qui devient en 1960 le Planning familial
1965	Les femmes mariées peuvent exercer une profession sans l'autorisation de leur mari
1967	Loi Neuwirth autorisant la contraception
1970	L'autorité parentale remplace la puissance paternelle
1975	Loi Veil pour l'IVG
1976	Mixité obligatoire pour tous les établissements scolaires publics
1983	Loi Roudy qui pose le principe de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
2006	Loi de prévention et répression des violences conjugales + Loi 2010
2006	Loi relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes
2008	Inscription dans la Constitution de « l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales »
2012	Vote de la loi au harcèlement sexuel
2014	Loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes

... Des lois qui doivent être respectées

Après une vie de journaliste à France Télévisions, de déléguée du personnel (à la CFDT depuis 1975) membre de la commission de la carte des journalistes, Marie-Martine Chambard poursuit sa vie de militante engagée pour les droits des femmes (SOS Femmes en 1975 à Chambéry, Parole d'Urgence lors de la guerre en Bosnie).

Elle présente l'association Femmes contre les intégrismes qu'elle a cofondée il y a vingt ans et présidée pendant huit ans. (lire page suivante)

Renée Tronchon

Femmes contre les intégrismes, plus que jamais d'actualité.

Femmes contre les intégrismes (FCI) a été créée en 1995 en écho à ce qui se passait en Algérie, quelques mois après le 8 mars 1995. Des féministes françaises, dont une vingtaine de Lyonnaises, se rendent à Alger, à l'invitation de militantes algériennes pour un 8 mars de solidarité et de résistance sous haute protection militaire. On est en pleine « décennie noire ». Le GIA (Groupe islamique armé) sème la terreur. Les Lyonnaises reviennent avec la conviction désespérante et visionnaire que ce qui arrive aux amies de l'autre côté de la Méditerranée va arriver ici.

En particulier, le contrôle du corps des femmes.

Là-bas, elles sont renvoyées à la tradition du voile dont elles s'étaient affranchies avec la guerre d'indépendance, à l'application stricte du Code de la famille déjà institué depuis 1984 qui fait d'elles des mineures à vie, sous l'autorité d'un élément mâle de la famille. Elles l'appellent, non sans humour, le Code de l'infamie. Là-bas, elles sont violées, torturées, tuées en cas de rébellion.

Ici, paradoxe terrible : on accueille à bras ouverts, au nom des droits de l'homme, les imams intégristes qui fuient leur pays. Ils ne tardent pas à se mettre à l'œuvre, souvent avec la complicité plus ou moins innocente d'élus qui croient assurer la paix sociale en accordant, sous couvert d'associations culturelles, des subventions à des associations culturelles. La pression se fait plus forte sur la vie des femmes dans les quartiers.

Un anniversaire à front renversé

Ce sont les amies d'hier, toujours debout, qui sont venues nous assurer de leur solidarité après les terribles événements de 2015 pour ce 20^e anniversaire.

Pendant vingt ans, l'association n'a cessé d'alerter sur la montée des périls intégristes et les menaces sur les libertés individuelles. Que l'intégrisme soit d'origine catholique avec des atteintes au droit à l'avortement, à la contraception ou au mariage pour tous, islamiste ou juive (plus discrète et non prosélyte), la lutte de FCI concerne tous les totalitarismes qui entravent les droits et la liberté des femmes.

Pendant vingt ans, nous avons multiplié les échanges de part et d'autre de la Méditerranée. C'est notre spécificité associative.

Guide, caravane et manifeste

Le Guide jaune « *Madame vous avez des droits* » a été réédité trois fois avec des juristes internationales et distribué à près de 50 000 exemplaires dans toute la France et en Belgique. Une réactualisation est en préparation.

Deux caravanes des droits, inspirées des initiatives marocaines, ont sillonné l'agglomération lyonnaise et l'axe sud-nord de la France en 2004 et 2006. Le film *Allez Yallah !* retraçant ces épopées de femmes ici et là-bas a été projeté plus de trois cents fois dans l'Hexagone. Un glossaire des mots de la République n'a pas encore trouvé l'écho nécessaire, entravé par des politiques publiques frileuses, des relativistes culturels inconscients

Paru en 2015, le « *Manifeste pour en finir avec les intégrismes* » que je vous invite à signer sur notre site a déjà recueilli 3 000 signatures (fci-asso.org)

L'espoir est de mise

L'anniversaire de nos 20 ans a réveillé les consciences, de nouvelles adhérentes de tous âges et conditions sociales rejoignent l'association. Depuis presque deux ans, une nouvelle présidente, militante chaleureuse issue de la double culture, a repris les rênes et entonne un air sans ambiguïté : la laïcité est le meilleur garant de l'égalité et de la démocratie.

Marie-Martine Chambard



© Sylvie Adam

Impunité fiscale

« *Tout se passe comme si voler l'Etat – c'est-à-dire l'ensemble des citoyens – ne constituait pas un délit à part entière* », telle est la conclusion que tirent Alexis Spire (sociologue) et Katia Weidenfeld (historienne du droit) auteurs d'un ouvrage percutant : **L'impunité fiscale**. Quand l'Etat brade sa souveraineté (La Découverte, 2015).

Sommes-nous vraiment conscients de ce laxisme collectif qui veut que les plus tricheurs, et souvent les plus nantis, échappent à la sévérité répressive dont font les frais toutes les autres catégories de délinquants ? En France, la fraude fiscale est évaluée entre 60 et 80 milliards d'euros par an. Chaque année le fisc réalise environ 52 000 contrôles approfondis et débusque plus de 3000 fraudeurs. A peine un millier de plaintes (1 069 en 2014) sont déposées.

Pourquoi une telle impunité ?

En matière de poursuites pénales, la répression continue de se concentrer sur des catégories de fraudeurs qui ne sont pas à l'origine de l'évasion fiscale la plus massive. La Direction des vérifications nationales et internationales (DVNI) a procédé en 2009 à des redressements à hauteur de 3,5 milliards d'euros sur 1 350 dossiers : aucun n'a donné lieu à jugement.

« Alors que les contrôles fiscaux couvrent un large spectre de contribuables, l'action pénale touche principalement des gérants d'entreprise de faible envergure et des petits entrepreneurs mal entourés. Les grands groupes, les ménages très fortunés et les organisateurs de la fraude semblent échapper, systématiquement, à l'opprobre du procès. »

Automatisation barbare?

L'un des meilleurs joueurs professionnels de go au monde s'est fait battre par une machine.

Que faut-il en tirer? Quelles conséquences possibles pour l'avenir?

Ce qui est à l'œuvre c'est tout d'abord une logique de rationalisation et de restauration de la productivité par la robotisation généralisée des procédés industriels, et l'automatisation intensive des tâches programmables dans les services.

Se profile un grand mouvement de relève de l'homme par la machine, qui pourrait prendre les allures d'un tsunami dévastateur sur l'emploi.

Selon des études; qualités et semi-qualifiés, de gestion et de contrôle, et bien au-delà puisque les « machines intelligentes » s'occupent d'un nombre croissant de tâches complexes.

En fait c'est que la répression de la fraude est devenue subsidiaire pour Bercy qui privilégie la conciliation pour récupérer l'argent évaporé au détriment de la sanction et de la dissuasion.

Alors que les peines de prison sanctionnent de plus en plus souvent les délits, les délinquants fiscaux ne se trouvent jamais ou presque derrière les barreaux : moins d'un fraudeur sur dix est condamné à une peine de prison ferme, soit deux fois moins que pour l'ensemble des délits. Même les amendes sont une sanction qui a tendance à décroître.

« En dépit des nouveaux instruments dont ils sont dotés, les pouvoirs publics conservent une vision étroite de la délinquance fiscale qui est loin d'englober tous les évitements volontaires de l'impôt ».

Mettre fin à un tel laxisme n'est pas impossible : la Grande Bretagne s'y est engagée avec quelque réussite, notamment en condamnant fermement, au nom de l'exemplarité des personnes qui bénéficient d'une position sociale reconnue.

Encore faut-il en avoir la volonté politique !

Raymond Charpail

Après vapeur, électricité, numérique, la quatrième révolution industrielles?

Une étude du Forum économique de Davos avance le chiffre de 7 millions d'emplois qui seront détruits en cinq ans dans quinze secteurs économiques pour 2 millions d'autres emplois créés. Des métiers disparaîtront; d'autres apparaîtront. Lesquels? Combien? Nul ne le sait encore.

De tels changements concernent tout le monde. Pour l'instant les interrogations se concentrent sur les transformations qu'ils feront subir au travail (nombre, nature des emplois...) et sur les moyens d'éviter qu'ils n'aggravent les inégalités, tendance lourde du monde actuel.

Problème vaste et difficile.

Raymond Charpail

D'après un article du Monde du 4 octobre 2015

Législatives en Espagne : « *Citoyens* », « *Nous pouvons* »...

C'est le message démocratique que la société espagnole a envoyé, à travers le nom de deux de ses partis.

Un contexte politique et économique semblable au nôtre.

La récente histoire démocratique espagnole ressemble à notre histoire, en plus dramatique.

2004 : un attentat islamiste fait à Madrid près de 200 morts et 1400 blessés.

2008 : quand explose une bulle immobilière, les banques sont « sauvées » mais les emprunteurs sont expulsés de leur logement et doivent continuer à rembourser leur dette. Le quart de la population bascule dans la pauvreté.

Le parti populaire (PP) et le parti socialiste (PSOE) qui alternent au pouvoir depuis la mort de Franco, mènent les politiques d'austérité exigées par le FMI et l'Europe.

2012 : la droite réforme le marché du travail pour relancer l'emploi (chômage à 27%, 47% chez les jeunes !) : licenciements facilités, flexibilité, affaiblissement des syndicats, dérogation aux accords de branche... Les syndicats, UGTT et CCOO dénoncent : « *la reprise s'est consolidée mais la misère s'est étendue* ».

Des spécificités espagnoles

Est-ce le traumatisme de la dictature franquiste, est-ce l'intégration dans l'histoire nationale de sept siècles de présence arabo-musulmane ? Les deux sans doute. Aucun parti d'extrême-droite xénophobe ou islamophobe ne se présente aux élections et le thème de la sécurité n'est pas central.

La classe moyenne déclassée socialement, les jeunes précarisés n'ont pas réagi en victimes mais en acteurs. D'abord en se mobilisant dans la société civile, ensuite en votant à 73% aux législatives.

Une société civile en mouvement

En 2009, pour répondre aux expulsions massives, des Plate-formes des victimes du crédit hypothécaire sont créées dans tout le pays. Leur rôle est d'apporter des aides juridiques, de bloquer les expulsions et de dénoncer les responsables, en placar-

dant dans l'espace public des tracts accusateurs.

Une initiative populaire recueille 1.400.000 signatures ; la loi sur les hypothèques est modifiée, des banques suspendent les expulsions.

En 2011, à Madrid, dans les grandes villes, des Indignés se réunissent pour réclamer pacifiquement une démocratie réelle, la démocratie représentative leur semblant insuffisante pour lutter contre les politiques d'austérité et les scandales de corruption qui touchent les partis, les municipalités et jusqu'à la famille royale.

Des « marées sociales » (un million à Madrid en 2014) relaient cette demande de démocratie. Luttés sectorielles dans la santé, pour la défense de l'eau, la sauvegarde des retraites... Ces luttes participatives s'institutionnalisent ensuite dans les quartiers, les municipalités, les régions en vue des élections.

Législatives de décembre 2015

Résultat de cette effervescence citoyenne, le bipartisme traditionnel (PP/PSOE), majoritaire chez les plus de 65 ans, s'est écroulé aux dernières élections. Le Parlement, rajeuni, a été renouvelé à 62%. Les plus jeunes électeurs se sont reportés sur deux nouveaux partis :

Ciudadanos, « *citoyens* », parti centriste, libéral, créé pour lutter contre la corruption et le clientélisme. Dirigé par un Catalan de 36 ans, *Albert Rivera*, il se veut une alternative à un PP corrompu.

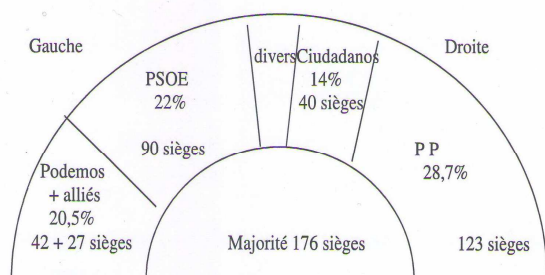
Podemos, « *nous pouvons* », parti d'extrême-gauche, anti-austérité et anti-libéral. Dirigé par *Pablo Iglesias*, il oppose « *le peuple à la caste* » et s'est allié aux mouvements de résistance.

Arrivé en tête des législatives, *Mariano Rajoy* (PP), aurait dû former le nouveau gouvernement. Il a tenté un accord : PP + Ciudadanos + PSOE, accord plébiscité par le patronat, les banques et Bruxelles.

Mais il s'est retrouvé isolé, car *Pedro Sanchez* (PSOE) a exclu tout accord avec lui et Ciudadanos ne le souhaitait pas non plus.

Pour débloquer la situation, le roi Felipe VI a demandé à P.Sanchez, arrivé en deuxième position, de former une coalition. La majorité étant insuffisante à gauche, P.Sanchez a négocié pendant un mois, non seulement avec Podemos mais aussi avec Ciudadanos (qui a accepté de réformer la loi sur le travail, celle que notre patronat donne en exemple !) Mais le purisme radical de P. Iglesias vient de l'emporter. Il a voté, comme le PP, contre l'investiture de P. Sanchez.

Pari risqué ! Une nouvelle tentative avant le 2 mai ou de nouvelles élections le 26 juin apporteront-elles un gouvernement de « changement et de progrès » ? On l'espère pour les Espagnols.



Thérèse Bunel

LOISIRS ET CULTURE

ERRATUM Visite Basilique St Laurent

Pas de location de fauteuil ni de chèque à envoyer pour la visite de la basilique St Laurent : c'est gratuit
Nous signalons par ailleurs que les inscriptions sont closes, le nombre maximum de 20 participants ayant déjà été atteint.

VOYAGE A MONTAGNAC HERAULT

Du 19 septembre au 25 septembre 2016

Cette année, cap au sud. Nous vous proposons un séjour-découverte près de la Méditerranée. Le VVF Villages de Bessille-Montagnac est situé à 25 km de Sète et 13 Km de Pézenas. Nous serons logés dans des pavillons de plain-pied, sur la base de 2 personnes par logement, avec sanitaires à partager, linge de toilette fourni, en pension complète, café non inclus. Les couples disposent de leur propre logement.

Programmes des visites :

Entre autres : Pézenas où Molière vécut une partie de sa vie ; le lac du Salagou et le cirque de Mourèze ; St Guilhem-le-Désert ; Montpellier ; Sète avec la visite de l'espace Brassens ; le canal du Midi et les 9 écluses de Fonsérannes ; l'abbaye de Valmagne...

Un animateur nous accompagne dans les excursions.

Le programme complet est envoyé aux inscrits.

Le voyage d'approche s'effectue en train de Lyon Part-Dieu jusqu'à Sète.

Là, un car vient nous chercher en gare pour nous conduire au VVF.

Chacun achète son billet au vu des indications que nous fournissons.

Les frais de séjour s'élèvent à **498€** par personne (si nous sommes au moins 30). A cette somme s'ajoute le coût du car pour les circuits sur place (à partager entre les participants) l'assurance multirisque et la taxe de séjour. **Soit un total de 610€.**

Cette année nous avons décidé de demander un supplément de 15€ aux non-adhérents CFDT (comme cela se pratique dans la plupart des associations).

Modalités d'inscription : Remplir le bulletin ci-dessous et joindre 4 chèques libellés au nom de l'UTR CFDT :

- un de 190€.
- trois de 140€ chacun, encaissés à fin mars, fin avril, fin mai et fin juin.

Ajouter **15€** pour les non adhérents.

Envoyer le tout à : Marie-Thérèse MERCIER 52 C rue des Collonges 69230 ST GENIS LAVAL
(Tel 04.78.56.63.14)

Nous demandons à ceux qui possèdent une adresse Internet de la communiquer, cela simplifie la transmission des informations.

Merci d'avance.

VOYAGE à MONTAGNAC du 19 septembre au 25 septembre 2016

Madame.....

Monsieur.....

Prénoms.....

Prénoms.....

Date de naissance.....

Date de naissance.....

Adresse.....

Tel.....

Adhérent CFDT.....

OUI.....NON

OUI.....NON..... (rayez la mention inutile)

M'inscris / nous inscrivons pour le voyage. Ci-joint les 4 chèques demandés.

Adresse INTERNET.....